

Arrêté n° 166/2026

**Fixant la liste des candidats admis à se présenter
à l'examen professionnel d'ingénieur territorial alinéa 2
organisé à partir du 18 juin 2026**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu notre arrêté n° 259/2025 du 04/12/2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'ingénieur territorial alinéa 2,
Considérant que les candidatures ont été reçues jusqu'au 05 mars 2026.
Considérant que DAVID Nicolas, LEURIDAN Grégory, NADAL Damien et SCAPIN Patrice ne seront admis à se présenter à cet examen que sur présentation des ou de la pièce(s) manquante(s) à leur dossier d'inscription.

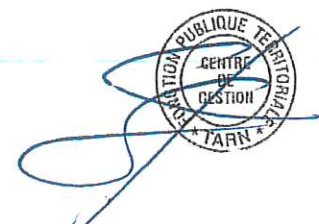
Arrêté

Article 1 : La liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'ingénieur territorial alinéa 2 est arrêtée comme suit :

Article 2 : Madame la Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du Tarn, aux Centres de Gestion conventionnés, aux Collectivités affiliées et non affiliées et affichée au Centre de Gestion du Tarn.

Fait à Albi, le 28 avril 2026

Le Président,
Sylvian CALS



Le Président,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que "la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai".

Mis en ligne le 13/05/2026

Examen professionnel d'ingénieur territorial alinéa 2

Session 2026

(Liste annexée à l'arrêté n° 166/2026 du 28/04/2026)

Liste des candidats

<i>Nom prénom</i>
BESOMBES Marie-Laure
BIARNES Franck
BONMARIAGE Yann
BONNAL Nicolas
CORONAT Guy
DAVID Nicolas
DRAHON Adrien
DROUET Mickaël
EHRMANN Eric
FAIVRE Julien
FOULGAT Christophe
FRANCHINI Yannick
GORICHON Jean Marc
JAVIERRE Jean-Louis
LEURIDAN Grégory
LOPEZ Sébastien
LORIEUL Philippe
MORO Julien
NADAL Damien
PLANTIER Dorel
POUJADE Rémi
PRUNET Fabien
ROSALIE Eric
SCAPIN Patrice
TEISSIER Noelle
WITTERKOER Maxime